

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU**

**DE LA SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020  
A 20 heures 30 EN MAIRIE DE TILLY  
Convocation 15 juin 2020**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE**

\*\*\*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Patrick JOURDAIN, Maire,  
M. Robert SLOVES, 1ère Adjoint,  
M. Maurice GARSULT, 2ème Adjoint,  
Mme Anne-Marie CHEVALIER,  
Mme Françoise POUCHUCQ,  
M. Nicolas AUMONIER,  
M. Sébastien BOITTE  
Mme Céline DUPONT,  
Mme Marie-Christine EMINIAN,  
M. Simon LATRECHE,  
M. Richard LETORT,  
M. Christian PETITPAS,  
Mme Solange VIORNAY,  
M. François VIROT,

**ABSENTS EXCUSES**

M. Michel GALMEL, procuration M. Robert SLOVES

Soit 15 membres en exercice

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Claire BLOT en qualité de Secrétaire de séance.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu  
Monsieur le Maire donne parole à Monsieur Robert SLOVES qui souhaite rappeler quelques principes de base sur la participation des élus.

**2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019 de la Commune.  
Après avoir répondu à toutes les questions, et Monsieur le Maire ayant quitté la salle de Conseil, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif de 2019.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, identique au compte administratif de la commune en 2019 est également approuvé.

### 3) AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de **599 779,08 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		<b>EUROS</b>
<b>A</b> RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	116 634,37
	DEFICIT :	0,00
<b>B</b> RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	483 144,71
	DEFICIT :	0,00
<b>C</b> RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		<b>599 779,08</b>
<b>D</b> solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	<b>0,00</b>
	DEFICIT :	<b>52 681,68</b>
<b>E</b> Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	0,00
<b>F</b> Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
<b>G</b> solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement	0,00
	ou BESOIN (-) de financement	
<b>H</b> BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		<b>52 681,68</b>
AFFECTATION DE C		0,00
<b>1</b> en réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		<b>52 681,68</b>
<b>2</b> Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		0,00
<b>3</b> report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		<b>547 097,40</b>
pour mémoire report en investissement	au compte D 001 (=D)	<b>52 681,68</b>
	au compte R 001 (=D)	0,00

Le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité,

### 4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2019 :

- Taxe foncière sur le bâti : 11.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.53 %

Il est proposé au conseil de valoriser le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2020 à 51 725,00 € sur la base des valeurs locatives estimées par la DGFIP et de ne pas modifier les taux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, confirment à l'unanimité la reconduction des taux votés lors du Conseil d'installation :

- Taxe foncière sur le bâti : 11.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.53 %

La valorisation pour 2020 de la taxe d'habitation est estimée par la DGFIP à : 36 858,00€

Monsieur le Maire remercie les services de la DGFIP qui ont contribué à l'élaboration du budget communal.

## 1) SUBVENTIONS MUNICIPALES : Décision du Conseil.

Monsieur le Maire propose d'affecter les subventions pour l'année 2020 et donne lecture de l'état C3.1 :

COMMUNE DE TILLY (27644)	ETAT C3.1	
TITULAIRES	2020	
SUBVENTIONS PRIVEES		3 000,00
AINES	450,00	
COMITE DES FETES	450,00	
SPORT HEUB	0,00	
AMIS MONUMENTS SITES EURE	30,00	
APEER	0,00	
CFAIE (-1 ayant quitté commune)	0,00	
ECOUTE SOLIDARITE	200,00	
CFA VIMOUTIERS	0,00	
KARATE ECOS	0,00	
UNC POMPIERS	20,00	
CFA EVREUX	0,00	
ECOLE JEUNES SAPEURS POMPIERS	20,00	
ANCIENS COMBATTANTS	30,00	
AUTRES (SI BESOIN)	1 800,00	
CCAS	0,00	0,00
SDIS INCENDIE	12 171,00	12 171,00
ORGANISMES DE REGROUPEMENT		
SIVOS ET SIGV		68 764,00
SIVOS TILLY-HEUBECOURT	34 800,00	
SYNDICAT INTERCOMM GESTION VERNON	4 111,00	
RVT A.C. PERISCOLAIRE SNA reçues TILLY	29 853,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte les subventions à l'unanimité.

## 2) SUBVENTIONS ACCORDEES ET VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020. Il est fait remarquer que le budget est établi de manière « prudente » qui minimise les recettes attendues.

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre en recettes et dépense de la manière suivante :

- En fonctionnement à 803 333.40 €
- En investissement à 328 578.68 €

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur certains postes du budget.

Les principaux investissements avaient déjà été évoqués lors de réunions précédentes, à savoir :

- Isolation du périscolaire (thermique et phonique) et changement appareils de chauffage
- Changement huisseries des écoles
- Raccordement électrique de l'église sur transfo général mairie
- Rénovation intégrale de la distribution électrique de l'église et du chauffage
- changement du réseau eaux pluviales et drainage de l'église
- Poursuite de l'aménagement de la « maison des services et des associations »
- Cimetière : finition des accès et emplacements
- Étude d'aménagement du City-stade (dossier proposé à :  
Simon LATRECHE, Richard LETORT, M-C EMINIAN, Céline DUPONT

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution des subventions obtenues à savoir:

- isolation du périscolaire 18 788,00€ (DSIL) et 6 000,00€ (SNA)
- changement des huisseries de l'école 19 432,00€
- rénovation électrique et chauffage de l'église 9 330,00€

Ces subventions ne seront versées que sur l'exercice 2021 donc ne figurent pas sur le budget 2020. Le report à nouveau est suffisant pour répondre à ces besoins qui pourront cependant faire l'objet d'un emprunt compte tenu de la conjoncture économique,

Cependant, le Conseil pourra être saisi en cours d'année et la ligne « Autres à affecter » sera mise à contribution pour répondre aux besoins éventuels.

Les membres du Conseil Municipal valide ces propositions à faire figurer au budget primitif 2020.

## **1) INFORMATIONS AU CONSEIL**

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

1- Monsieur le Maire indique qu'il est sur le point d'obtenir l'état de catastrophe naturelle (sécheresse/réhydratation des sols) pour la période du 01 février 2019 au 20 octobre 2019.

2- Il est fait part au Conseil de l'implantation en zone privé à la sortie de TILLY, en direction de VERNON, d'une antenne pour téléphonie mobile Bouygues. Monsieur le Maire rappelle qu'Orange devrait depuis l'an passé édifier une antenne relai pour sa zone blanche. Malgré les relances, Orange se satisfait de la simple possibilité et n'avance pas dans ses obligations. D'autre part, Orange a souhaité remplacer le réseau souterrain défectueux reliant Corbie au central de MEZIERES par 20 poteaux aériens alors que nous venons d'investir 60 000,00 € dans les enfouissements de réseaux. Monsieur le Maire a demandé à Orange de jumeler avec EURE-NUMERIQUE les travaux pour desservir CORBIE correctement aussi bien en téléphonie qu'en fibre optique.

3- Nomination de suppléants au SIGES :  
Sont désignés M. Simon LATRECHE et M-C EMINIAN

4- Il est porté lecture de l'attribution de la région d'un prêt à taux zéro de 500 000 € à la SAS les grands chênes pour l'unité de méthanisation.

5- Monsieur le Maire informe être sollicité par des opérateurs éoliens. Il est demandé au Conseil de donner son avis lors d'une prochaine séance de conseil.

## **2) QUESTIONS DIVERSES**

### **a- Demande de pose de miroir sur voie publique :**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de miroir dans le secteur des tilleuls de l'église. Attendu que l'usage ne serait que privatif, et afin de ne pas créer un précédent pour l'occupation du domaine public, le Conseil rejette la demande et remercie l'administrée de sa compréhension déjà avancée.

### **b- Limitation vitesse traversée de Corbie :**

Il est porté à connaissance du Conseil du rejet de la demande de subvention sur les amendes de police pour les travaux de signalisation horizontale ou verticale.

De même, concernant le hameau de Corbie, le département émet un avis défavorable à l'abaissement de la vitesse à 50 km/h. Monsieur le Maire, après avoir soumis l'arrêté municipal permanent à l'avis conforme de Monsieur le Préfet en date du 16 janvier 2020 ; n'a pas été notifié d'une opposition des services de l'État. De ce fait, la centaine de riverains soit 45 habitations recensées en janvier 2020, représente une section suffisamment bâtie pour s'apparenter à une agglomération au sens du code de la route. Le Conseil rejette à l'unanimité l'avis défavorable du département, demande à Monsieur le Maire de publier l'arrêté permanent, de procéder à la pose des panneaux réglementaires et de confier l'application aux services de gendarmerie.

### **c- Plan Communal de sauvegarde :**

Devant la nécessité de reprendre le P.C.S. En raison du changement d'élus, Monsieur le Maire délègue le dossier à Madame A-M CHEVALIER, qui l'accepte bien volontiers.

Le Conseil n'ayant plus de question et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 30.

Le Conseil sera convoqué en séance extraordinaire vers le 10 juillet sur arrêté du ministère de l'intérieur pour la désignation des grands électeurs

La prochaine séance ordinaire est prévue fin septembre.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.